

BILLS PRÉSENTÉS—Suite.

- No. 59, à l'effet de constituer en corporation la compagnie de prêt et d'épargne de Brant (*M. Paterson, Brant*), 1ère lect., 172 ; 2e, 313.
- No. 60, à l'effet de constituer en corporation la compagnie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Waddington et New-York (*M. Currier*), 1ère lect., 172 ; 2e, 213 ; 3e, 652.
- No. 61, à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer Ontario et Pacifique (*M. Bergin*), 1ère lect., 172 ; 2e, 213 ; 3e, 1063.
- No. 62, à l'effet de constituer légalement la compagnie du chemin de fer du lac Athabaska et de la Baie d'Hudson (*M. Cameron, Victoria*), 1ère lect., 172 ; 2e, 213 ; 3e, 652.
- No. 63, abrogeant l'acte des timbres (*Sir John A. Macdonald*), 1ère, 2e et 3e lect., 173 ; amend. du Sénat adopté, 194 ; sanction royale, 203.
- No. 64, concernant le Queen's Collège de Kingston ; et l'article 51 du règlement est suspendue en tant qu'il a rapport à ce bill (*M. Kirkpatrick*), 1ère lect., 183 ; 2e, 213.
- No. 65, concernant la compagnie des hauts-fourneaux de New-York et Ontario (*M. White, Hastings*), 1ère lect., 183 ; 2e, 213 ; rapporté, 332 ; 3e, 455.
- No. 66, portant modification de l'acte de la ci devant province du Canada, intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation le bureau de direction de la caisse du revenu temporel de l'Eglise presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse" et des actes qui la modifient ; et l'article 51 du règlement est suspendue en tant qu'il a rapport à ce bill (*M. Shaw*), 1ère lect., 183 ; 2e, 213 ; en com., 584 ; 3e, 738.
- No. 67, à l'effet de constituer en corporation la compagnie du pont de la Péninsule de Niagara (*M. Bergin*), 1ère lect., 183 ; 2e, 213.
- No. 68, à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses et l'acte qui l'amende, (*M. Boulton*), 1ère lect., 203, 2e, 235.
- No. 69, à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie manufacturière C. W. Williams, et changer son nom en celui de "Compagnie manufacturière Williams," (*M. Gault*), 1ère lect., 203 ; 2e, 235 ; 3e, 873.
- No. 70, à l'effet de constituer en corporation l'Eglise presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse ; et l'article 51 du règlement est suspendu au sujet de ce bill (*M. McMillan*), 1ère lect., 203 ; 2e, 235.
- No. 71, à l'effet d'amender l'acte de la ci-devant province du Canada, intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation les directeurs de la caisse du synode de l'Eglise presbytérienne du Canada en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, pour le soutien des ministres, des veuves et des orphelins," et les amendements à cet acte (*M. Brooks*), 1ère lect., 203 ; 2e, 235.

BILLS PRÉSENTÉS—Suite.

- No. 72, portant modification de l'acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec (*M. Strange*), 1ère lect., 233 ; 2e, 280.
- No. 73, concernant les billets à ordre et autres effets négociables, (*M. Macdonell, Lanark*), 1ère lect., 233 ; 2e, 658.
- No. 74, concernant l'emploi du télégraphe dans les élections, dans le comté de Gaspé (*M. Fortin*), 1ère lect., 233.
- No. 75, à l'effet de constituer en corporation la compagnie de construction Internationale (*M. Boulton*), 1ère lect., 243 ; 2e, 280 ; en comité, 941 ; 3e, 984.
- No. 76, portant modification de l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan Sud (*M. Robertson, Hamilton*), 1ère lect., 243 ; 2e, 280.
- No. 77, concernant la compagnie canadienne d'éclairage électrique et pour conférer certains pouvoirs à la dite compagnie, (*M. McDougall*) 1ère lect., 243 ; 2e, 280 ; retiré, 1063.
- No. 78, portant modification des actes à l'effet de constituer légalement la compagnie d'assurance contre l'incendie, du Canada dite la Souveraine (*M. Mackenzie*), 1ère lect., 243 ; 2e, 280.
- No. 79, à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'éclairage électrique du Canada (*M. Colby*), 1ère lect., 243 ; 2e, 280 ; rapporté, 471.
- No. 80, concernant la compagnie du pont et du tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire (*M. Arkell*), 1ère lect., 243 ; 2e, 380 ; 3e, 1147.
- No. 81, concernant la compagnie du pont du sud du Canada (*M. Patterson, Essex*), 1ère lect., 243 ; 2e, 280.
- No. 82, portant modification de l'acte 43 Vic., concernant la navigation dans les eaux canadiennes (*M. McCallum*), 1ère lect., 269 ; 2e, 399.
- No. 83, à l'effet de constituer légalement la compagnie de navigation des rivières Saskatchewan, Qu'Appelle et Assiniboine (*M. Macmillan*), 1ère lect., 285 ; 2e, 315.
- No. 84, pour autoriser certains travaux sur les cours d'eau du Nouveau-Brunswick (*M. Domville*), 1ère lect., 285.
- No. 85, pour amender l'Acte général d'inspection (*M. Vallée*), 1re lect., 285.
- No. 86, à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Jonction de Pontiac et du Pacifique, et d'autoriser la dite compagnie à construire un pont sur la rivière Ottawa (*M. White, Renfrew*), 1re lect., 307 ; 2e, 332.
- No. 87, concernant une certaine convention intervenue entre la compagnie Canadienne de garanties et les liquidateurs de la Banque Consolidée du Canada (*M. Brooks*), 1re lect., 307 ; 2e, 332.
- No. 88, à l'effet d'expliquer l'acte pour faire droit à la compagnie d'assurance Agricole du Canada et de définir les pouvoirs des syndics y mentionnés (*M. Gault*), 1re lect., 307 ; 2e, 332.